

PRIMEVER LIMOUSIN SAS
200 RUE FRANCIS LEMOR

19270 DONZENAC
RCS : Brive 677020166
Capital : 457240 €
No TVA : FR14677020166
Code APE : 49.41A
Tel : 05.55.25.08.36

ADRESSE DE FACTURATION

DEVEZ GUY
124 IMPASSE DE LA CAPUSSE
CRAYSSAC
46400 SAINT LAURENT LES TOURS
FRANCE
No TVA : FR23387838337

ADRESSE D'ENVOI

DEVEZ GUY
124 IMPASSE DE LA CAPUSSE
CRAYSSAC
46400 SAINT LAURENT LES TOURS
FRANCE

AVOIR

N° Facture	LAS2025070162	Code Comptable	001678		
Date Facture	01/07/2025	Date paiement	: 31/07/2025	Mode de règlement :	TRAITE DIRECT EN BA
Page	1/1				

N° Ordre	Expéditeur / Point d'enlèvement	Produit	Typ. Prix	Qt. Tax			
Ref Client	Date Liv	Destinataire	Typ Pal	Prix Tax	TVA	Montant	
Reprise de la facture LAS2025060351 du 20/06/2025							0,00 €
1	19A-25-06-004392	17/06/2025 DEVEZ GUY-46-SAINT LAURENT LES TOURS	CHAMPIGNONS	U	0,999	20,00 %	247,28 €
		18/06/2025 PRIMEVER-19-DONZENAC	PAL 100/120		247,53 €		
		BUTET RUNGIS BAT C3-94-MIN RUNGIS					
Ref Client : 01504/01552 Ref March : 01504/01552 1 Pal / 40 Col / 999 Kg							
Frais administratif 3.30€			F		3,3 €	20,00 %	3,30 €
Surtaxe GO (grilleB0.7000€) CM M-1			%	12,5	247,53 €	20,00 %	30,94 €
Surcharge GNR				0,00	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Conformément au décret 2011-1336, Émission CO2 des prestations sur cette facture :							0,00 €
24.06KG CO2							

Règlements ou documents à renvoyer à :
PRIMEVER LIMOUSIN CHEZ SATAR
M.I.N
BP 126
47004 AGEN
Tel : Fax :
Banque : BNP BIC/SWIFT : BNPAFRPPXXX
IBAN : FR76 3000 4024 9700 0107 0636 377

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
281,52 €	20,00 %	56,30 €	337,82 €
Total HT : 281.52 €		Total TVA : 56.30 €	Total TTC : 337.82 €

Les factures du Prestataire sont payables a 30j date de facture, sans escompte. Toute déduction ou compensation opérée par le Client à l'encontre du Prestataire est exclue. Les sommes dues entraîneront automatiquement, perception de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente, majoré de 10 points ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant d 40 €, ou d'un montant supérieur sur justification. Nous n'acceptons pas le paiement par chèque. conditions générales de Vente du réseau PRIMEVER disponibles en libre téléchargement SUR le Site INTERNET : <https://www.reseau-primever.com/conditions-generales/>